

**Information concernant les déclarations d'heures 2024**

Chers collègues,

Voici le calendrier pour les déclarations d'heures 2024 :

Période concernée (inclus)	Date limite transmission feuilles d'heures par l'agent	Date de paiement (estimative)
11-déc. au 21-janv.	22-janv.	27-févr.
22-janv. au 18-fév.	19-fév.	27-mars
19-fév. au 17-mars	18-mars	26-avr.
18-mars au 21-avr.	22-avr.	29-mai
22-avr. au 26-mai	27-mai	26-juin
27-mai au 23-juin	24-juin	29-juil.
24-juin au 14-juil.	15-juil.	28-août
15-juil. au 22-sept.	23-sept.	29-oct.
23-sept. au 20-oct.	21-oct.	27-nov.
21-oct. au 17-nov.	18-nov.	20-déc.

Dans l'attente du recrutement d'un(e) assistant(e) RH, les feuilles complétées et signées doivent m'être remises en main propre ou peuvent être déposées dans mon casier.

Merci.

Bien à vous,

Pierre Vialle  
 DARH

